



# Le 9-9bis

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### FICHE SYNTHÉTIQUE

**Nom du groupe de musique ou de la compagnie :**

**Format et/ou nom du projet en création :**

- Concert
- Spectacle vivant (danse, théâtre, cirque, arts numériques)
- Installation sonore
- Ciné-concert

**Contact référent administratif :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Contact référent technique :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Dates (s) / Période(s) de résidence souhaitées :**

**Les dates sont-elles flexibles :** oui non

**Nombre de personnes de l'équipe artistique présentes pendant la résidence :**

**Espace(s) souhaité(s) :**

- Métaphone
- Auditorium
- Studios
- Balatum

### RÉSIDENCES DE CRÉATION PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNÉES PAR LE 9-9BIS

Montant de l'aide sollicitée auprès du 9-9bis :

### INFOS ADMINISTRATIVES :

**DOSSIER À RENVOYER**

**AU PLUS TARD LE LUNDI 13 JUILLET 2020**

AVEC L'INTITULÉ « DOSSIER RESIDENCE 2021 + Nom du groupe ou de la cie et/ou de la création »

**UNIQUEMENT PAR MAIL AUX ADRESSES SUIVANTES :**

olivier.galan@9-9bis.com

marie-anne.leclerc@9-9bis.com

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>.03</b>
<b>PRÉSENTATION DES 4 ESPACES DE RÉSIDENCE</b>	<b>.04</b>
<b>DISPOSITIF GÉNÉRAL</b>	<b>.05</b>
<b>PROPOSITION ARTISTIQUE</b>	<b>.06</b>
<b>TECHNIQUE</b>	<b>.08</b>
<b>ACTION CULTURELLE</b>	<b>.09</b>
<b>LE PRODUCTEUR</b>	<b>.10</b>
<b>BUDGET</b>	<b>.12</b>

## 1. PRÉAMBULE

### LE 9-9BIS, UN SITE EXCEPTIONNEL OÙ PATRIMOINE ET MUSIQUE S'ENTREMÊLENT

Ancien site minier d'extraction charbonnière, le 9-9bis fonde son renouveau sur la mise en place d'un ambitieux projet de développement culturel qui a la particularité d'appréhender deux dimensions complémentaires : le patrimoine et la musique. Projet culturel identifié en région Hauts-de-France et au-delà, le 9-9bis (Etablissement Public de Coopération Culturelle) favorise la diffusion de concerts et de spectacles, l'accueil d'équipes artistiques en résidence, l'accompagnement aux pratiques musicales amateurs, la valorisation patrimoniale ainsi que la mise en œuvre d'actions éducatives.

Situé à moins de 30km de Lille, le 9-9bis se révèle un espace privilégié pour une immersion nécessaire à la création artistique.

Le 9-9bis accueille des résidences de création artistique à la croisée de la musique et du spectacle vivant mais dans lesquels la musique est toujours jouée en live.

Le site peut également permettre d'imaginer des projets spécifiques liés au patrimoine minier et/ou industriel.

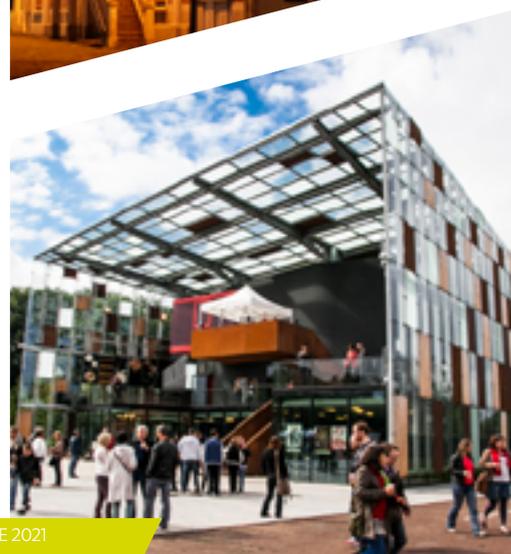
### CANDIDATER SEUL OU ACCOMPAGNÉ...

Pour répondre aux conditions légales de rémunération des équipes en résidence et garantir la capacité des projets à rencontrer le public, le 9-9bis est ouvert aux projets portés conjointement par une équipe artistique et, si possible, une structure de diffusion et ou de production.

### ACTION(S) CULTURELLE(S)

Dans la mesure où le projet de création s'y prête, le 9-9bis se donne pour objectif de contribuer à la rencontre entre les équipes artistiques et les publics.

Une attention particulière sera accordée aux actions de médiation préparées, encadrées et adaptées autour du projet en création : ateliers de pratique artistique, rencontres, ouvertures au public sur des temps de répétitions, des fins de résidences, des générales etc.



## 2. PRÉSENTATION DES 4 ESPACES DE RÉSIDENCE

### • LE MÉTAPHONE

#### Lieu unique pour la création scénique !

Plus qu'une salle de concert, le Métaphone a aussi pour particularité d'être un instrument de musique ! Architecture de matières, de sons et de lumières, équipé d'instruments mécaniques, c'est le symbole de la reconversion du 9-9bis.

Plateau principalement dédié aux concerts de musiques actuelles et populaires, il accueille également quelques spectacles à la croisée de la musique et des arts vivants (danse, théâtre, ciné-concert...) et peut recevoir 500 à 1000 spectateurs selon sa configuration en "assis" ou "debout".



### • LES STUDIOS

#### Silence ! On enregistre !

Au nombre de 6, ils permettent aux musiciens amateurs et professionnels de pratiquer les musiques actuelles et populaires dans des espaces adaptés et équipés de matériels de qualité. Les studios sont à la fois des espaces pour créer et interpréter un répertoire en vue de préparer un concert ou un enregistrement.

Une régie d'enregistrement est équipée pour réaliser des maquettes.



### • L'AUDITORIUM

#### Un cocon pour la création !

Il peut être le lieu de croisements disciplinaires (musique avec théâtre/ danse/ vidéo) ; c'est aussi un espace d'accueil de formations et de stages de pratiques musicales. Il est complémentaire aux studios pour de la recherche musicale, l'invention de petites formes et le travail de répétition.

Espace idéal pour les créations qui demandent une forte proximité avec le public (lecture musicale, théâtre d'objets, petite jauge).



### • LE BALATUM

#### Et maintenant, dansez !

Situé au coeur du bâtiment des Douches, le Balatum est un studio de danse de 82m<sup>2</sup>, équipé de miroirs et de barres de danse. Ce plateau a une vocation multiple (projets transversaux musique/danse ou patrimoine/ danse) mais est destiné prioritairement aux formes d'expressions dans le champ des cultures urbaines.



Toutes les fiches techniques des espaces mentionnés ci-dessus sont disponibles sur notre site internet :

<http://9-9bis.com/pratique/espace-pro/>

# 3. DISPOSITIF GÉNÉRAL

## APPORT DU 9-9BIS

Il consiste en :

- La mise à disposition d'un plateau en ordre de marche (Méta-phone ou Auditorium ou Studio ou Balatum);
- L'attribution d'une subvention permettant la prise en charge des frais fixes (assurances et salaires du personnel permanent et intermittent), de l'hébergement, de la restauration et des transports des équipes en création durant leur séjour (dans les limites de l'article 5).

NB : les commandes spécifiques font l'objet d'appels à projet différenciés et sont diffusés sur notre site internet (ex : parcours sonore, compositions musicales pour un temps fort).

## CONDITIONS

Les projets présentés devront :

- **Disposer de moyens de production** permettant leur faisabilité financière et artistique, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs nécessaires à la période de résidence au 9-9bis;
- **Être accompagnés** (coproductions, cession(s) avec avance, résidence, accompagnement technique,...) par un lieu ou une structure de production / diffusion;
- **Bénéficier au cours de leur exploitation d'au moins quatre représentations dans d'autres lieux de diffusion** (à minima contrat de cession ou pré-achat).

## TYPES DE PROJETS PRÉSENTÉS

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les projets de création dits de "Musiques actuelles";
- Les projets ayant des approches innovantes faisant appel à d'autres esthétiques (théâtre/arts numériques /danse, nouveau cirque) complémentaires à la musique jouée en live;
- Les projets de création dont le sujet porte sur le patrimoine minier et industriel, sa reconversion ou les problématiques sociales issues de territoires post-industriels;
- Les projets de création musicale et/ou de danse liés aux cultures urbaines (hip hop/rap/slam/etc.)

## MODALITÉS DE SOUTIEN

Les projets accueillis bénéficient de période de résidence allant de **1 à 2 semaines** dans les espaces dédiés de façon continue ou discontinue sur l'année 2021.

Durant cette période, les équipes disposent de l'utilisation du lieu, du plateau de répétition en ordre de marche et de la mise à disposition du matériel technique et du personnel pour l'accueil et le démontage. **Le matériel complémentaire nécessaire sera pris en charge par les compagnies ou les producteurs.**

Les équipes en création doivent disposer de leurs propres techniciens (régie, son et lumière), confirmés dans leur discipline et à jour de leurs habilitations. Au regard de la pertinence de la proposition artistique et de la durée de la résidence ; une aide à la création comprise entre **1000 et 5000 euros** pourra être allouée au projet par l'EPCC 9-9bis. Le montant attendu doit être inscrit dans votre budget et servira à la rémunération et/ou à leurs défraiements (transport, repas, hébergement). En aucun cas, ces frais ne pourront être pris directement par l'EPCC.

Une convention établie entre les bénéficiaires et le 9-9bis fixera l'ensemble des dispositions réglementaires et les engagements de chacun des partenaires.

## MODALITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront examinés par un jury composé de professionnels du spectacle vivant (interne et externe au 9-9bis) convoqué par le directeur général et artistique de l'établissement.

## Critères de sélection

L'examen des projets sera réalisé au regard des critères suivants :

- L'intérêt artistique et la qualité du projet et de la musique live,
- Le rayonnement régional et national du projet, en particulier en matière de diffusion et soutien;
- La faisabilité financière et technique;
- La qualité de collaboration entre les partenaires porteurs du projet;
- L'action culturelle pensée autour du projet;
- La cohérence du calendrier de création du projet (sortie de disque, tournée de concerts, autres étapes de création, diffusion du spectacle, etc.).

## Constitution du dossier

Le dossier présent doit être complété par les deux parties associées au projet (équipe artistique et structure de production/diffusion).

Pièces complémentaires obligatoires à joindre au présent dossier complété :

- **CV / biographie des artistes,**
- **Budget détaillé de la résidence de création,**
- **Projets passés, présents et en cours du groupe ou de la compagnie,**
- **Fiche technique ou premiers éléments techniques envisagés.**

## LES ÉCHÉANCES

Marie-Anne Leclerc, chargée de l'expertise des projets artistiques professionnels, pourra répondre à vos questions relatives à la constitution de ce dossier :

**marie-anne.leclerc@9-9bis.com / 06.22.11.08.58**

**Dossier à renvoyer au plus tard le lundi 13 juillet 2020.**

Un jury de professionnels se réunira mi-septembre pour étudier les dossiers.

Une réponse sera donnée au plus tard le lundi 28 septembre 2020. Elle indiquera le soutien apporté par le 9-9bis (mise à disposition des espaces de création avec ou sans aide financière).

## ÉVALUATION

Un document d'évaluation sera remis aux projets soutenus. Il sera à compléter à l'issue de la résidence.

# 4. PROPOSITION ARTISTIQUE

## CURRICULUM VITAE

**Porteur du projet** (compagnie, formation musicale ou collectif) :

**Date envisagée pour la première de la création :**

**Informations administratives** (n° SIRET, code APE, n° de Licence) :

**Adresse :**

**Nom du/de la président(e) ou représentant (e) légal(e) :**

**Email :**

**Tél :**

**Site internet :**

## SON HISTOIRE, SES ACTIVITÉS\* :

**Noms des dernières créations/compositions sur 2017 – 2019 :**

**Concert ou représentations et historique des tournées sur les saisons 2017 / 2019**  
(citer quelques dates d'importance) :

**Discographie** (pour les formations musicales) :

*\*Un dossier de présentation peut être joint au dossier*

# 4. PROPOSITION ARTISTIQUE

## PROJET EN CRÉATION\* :

**Titre et format de la création faisant l'objet de la demande de résidence :**

**Présentation synthétique du projet** (10 lignes) :

**Quel est l'état d'avancement du projet ? Où en êtes-vous dans le processus de création ?**

Merci de nous transmettre des liens vidéos / photos

**Nom et fonction de l'équipe de création qui sera présente pendant la période de résidence au 9-9bis :**

**Calendrier des étapes de résidences :**

Merci d'indiquer les lieux, durées et modalités "envisagées" ou "souhaitées"

**Pour quelles raisons souhaitez-vous mener une résidence au 9-9bis ?**

**Dates de diffusion de la création :**

**Lieux précis :**

**Mode de production\* :**

*\* préciser le mode de production : auto-production, co-réalisation, cession, co-production...*

## 5. TECHNIQUE\*

### ESPACE(S) SOUHAITÉ(S) :

**Quel matériel complémentaire envisagez-vous d'ajouter au dispositif existant ?**

(Cf. fiches techniques en ligne sur 9-9bis.com)

### BESOINS TECHNIQUES ENVISAGÉS :

**Quelle étape du travail de création envisagez-vous de réaliser à l'occasion de cette résidence ?**

*\*Important : il est impératif de nous transmettre un état de vos besoins techniques le plus précis et à jour.*

## 6. ACTION CULTURELLE

Dans la mesure où le projet de création s'y prête, le 9-9bis se donne pour objectif de favoriser la rencontre entre les équipes artistiques et les publics.

**Envisagez-vous une ouverture au public dans le cadre de votre résidence ?  
Si oui, de quelle manière ?**

**Des ateliers de médiation peuvent-ils être imaginés en amont ou en aval de la résidence de création ? Si oui, préciser leur descriptif et le(s) public(s) visé(s) :**

# 7. LE PRODUCTEUR

## CURRICULUM VITAE

**Nom :**

**Directeur :**

**Personne référente sur le projet de résidence :**

**Adresse :**

**Nom du/de la président(e) ou représentant(e) légal(e) :**

**Ligne artistique :**

**Présentation succincte des activités de la structure :**

**Présentation succincte du lieu** (équipement, caractéristiques techniques, jauge) :

**QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À ACCOMPAGNER  
CETTE ÉQUIPE ARTISTIQUE ET CE PROJET DE CRÉATION ?**

# 7. LE PRODUCTEUR

## SI VOTRE STRUCTURE DIFFUSE LE PROJET DE CRÉATION :

**Précisez le nombre de dates :**

## COMMENT LA STRUCTURE S'IMPLIQUE DANS CETTE RÉSIDENCE ?

## AUTRES PARTENAIRES :

**Attaché(e) de presse :**

**Label/maison de disques :**

**Distributeur(s) :**

**Éditeur :**

**Sponsors :**

**Autre :**

## 8. BUDGET

**Merci de joindre le budget détaillé de la période de résidence au 9-9bis faisant mention de l'aide sollicitée auprès de notre établissement ainsi que du budget global de la production.**